



## Qu'est-ce qu'un Fonds Nominatif à la Fondation Portray ?

Voici un exemple de Fonds Nominatif :

Les parents de Martin veulent qu'il soit bien.



Ils ont ouvert un compte à la Fondation Portray.



Ce compte porte son nom.  
Ce compte s'appelle FONDS Martin F.  
Martin, c'est lui.  
Martin a un handicap.



Ce fonds c'est l'argent  
que ses parents ont prévu pour lui,  
pour faire des choses qu'il aime.  
L'argent servira quand ses parents seront morts.  
Ce Fonds va servir pendant toute la vie de Martin.



L'argent servira pour payer des activités pour que la vie de Martin soit belle,

– payer des vacances



– payer une fête d'anniversaire



– payer des sorties



– payer les trajets pour aller chez sa sœur et les restos avec elle



– payer le coiffeur et des massages

– payer l'hippothérapie et des activités de loisirs



– et aménager sa chambre



L'argent servira aussi à payer d'autres choses  
qui lui donneront une vie meilleure.  
Et par exemple aussi payer des frais dans son institution.



Avec le Fonds, ses parents continuent à soutenir  
le lieu où Martin vit.

Tous les fonds nominatifs sont différents,  
parce que chacun est différent et a des besoins différents.  
D'autres Fonds Nominatifs payent d'autres choses  
à d'autres personnes.

Ses parents ont décidé ce que le Fonds va payer.  
Ils ont signé un document,  
C'est la convention de création du fonds.



Ses parents sont rassurés.  
Et Martin, aussi ça lui plait.  
Il est sûr qu'il pourra encore aller en vacances.  
Il est sûr qu'il pourra encore faire des choses qu'il aime  
car le fonds payera tout cela.

Chaque année, on fait une réunion pour décider ce que le fonds va payer.



À la réunion, il y a Martin et ses parents.

Quand ses parents ne seront plus là, il y aura

Martin

son frère Charlie

et

sa cousine Lucie



Et aussi Marie-Luce Verbist ou Géraldine Cols de la Fondation Portray



Pour avoir plus d'informations sur les Fonds Nominatifs, il faut contacter Marie-Luce Verbist ou Géraldine Cols de la Fondation Portray.

Leur téléphone est **02 534 00 38**

Leurs mails sont **mlve@fondation-portray.be** et **gco@fondation-portray.be**

et le site internet est **www.fondation-portray.be**

02/534.00.38 | secretariat@fondation-portray.be | www.fondation-portray.be | RPM 0.877.691.335  
SIÈGE SOCIAL : Rue Buisson Saint Guibert, 1/1 5030 Gembloux  
Merci d'adresser votre courrier au SIÈGE ADMINISTRATIF : Rue Colonel Bourg, 123/6 1140 Bruxelles